



Limeray

### Légende

-  Limite PPRI approuvé 2001
-  Limites communales
-  Bât. cadastral
-  Parcelles cadastrales
-  Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale "NGF" -IGN69
- Aléas**
-  Faible - Hauteur de submersion < à 0,50 m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
-  Moyen - Hauteur de submersion de à 0,50 m à 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
-  Fort - Hauteur de submersion de à 1m à 2,50 m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
-  Très Fort - Hauteur de submersion > à 2,50 m et vitesse d'écoulement < 0,5m /s
-  Très Fort - Hauteur de submersion < à 2,50 m et vitesse d'écoulement > 0,5m /s
-  Très Fort - Hauteur de submersion > à 2,50 m et vitesse d'écoulement > 0,5m /s
-  Diques
-  ZDE Zone de dissipation de l'énergie, après rupture de digue
-  Lit mineur des rivières, lit endigué
-  Zone d'écoulement préférentiel
-  Zone fréquemment inondable
-  Zone hors d'eau isolée ou linéaire
-  Secteur non inondable par rapport au PPRI approuvé en 2001
-  Route
-  Surface en eau
-  Cours d'eau
-  Voie ferrée